

# Rénovation de l'habitat : Lancement de France Rénov', un service public unique pour simplifier le parcours des Français

Le Vendredi 22 octobre 2021

La loi Climat et Résilience fait évoluer le service public de la rénovation énergétique vers un parcours usager plus simple et des aides plus lisibles. Le ministère chargé du Logement dévoile aujourd'hui France Rénov', le service public pour mieux rénover mon habitat, qui délivrera à compter du 1er janvier 2022 l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages. A ce titre, la création de Mon Accompagnateur Rénov' sera effective en janvier 2022 pour guider les ménages de bout en bout de leur parcours de travaux. En France, le bâtiment représente 27 % des émissions de CO2 et 45 % de la consommation d'énergie finale du pays. Le Gouvernement a donc fait de la rénovation de l'habitat privé l'une des priorités de sa stratégie de lutte contre le changement climatique.

France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, sera dès le 1er janvier 2022 le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux : il donnera aux Français un égal accès à l'information, les orientera tout au long de leur projet de rénovation, et assurera également une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes. Ce réseau sera organisé territorialement, avec le concours des Régions et s'articulera de façon complémentaire avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

Les informations et conseils délivrés par France Rénov' seront neutres, gratuits et personnalisés, afin de sécuriser le parcours de rénovation énergétique, faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels compétents en s'appuyant sur :

- **Une plateforme web ([france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr))** unique sur laquelle seront disponibles les informations utiles au sujet de la rénovation de l'habitat, un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles pour la rénovation énergétique de son logement, ainsi qu'un annuaire des artisans qualifiés RGE ;
- **Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700)** pour joindre les conseillers France Rénov' ;
- **Un réseau de plus de 450 guichets uniques « Espaces Conseil France Rénov' »**, répartis sur l'ensemble du territoire, pour informer et conseiller les ménages. Ce réseau rassemblera les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information de l'Anah (PRIS), et poursuivra son déploiement en partenariat avec les collectivités locales.

Une rénovation ambitieuse étant parfois complexe à mettre en œuvre et à financer, les Français auront également la possibilité d'être accompagnés, durant tout leur projet de travaux, par un interlocuteur de confiance : Mon Accompagnateur Rénov'. Celui-ci permettra de simplifier le parcours de travaux des ménages, grâce à un suivi pluridisciplinaire tout au long du projet : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

Enfin, l'aide Habiter Mieux Sérénité destinée à soutenir la rénovation énergétique des ménages aux revenus les plus modestes, et prioritairement ceux habitant dans des passoires thermiques par une rénovation globale, devient MaPrimeRénov' Sérénité, grâce à :

- Des taux de financement avantageux pour inciter à des travaux ambitieux, jusqu'à 50% des travaux réalisés, plafonnés à 30 000 €, cumulable avec des primes spécifiques et des aides des collectivités locales ;
- Un gain énergétique minimum de 35%, attesté par une évaluation énergétique ;
- Un accompagnement individuel systématique ;
- La possibilité de bénéficier en complément, à partir du 1er juillet 2022, des primes CEE par geste (<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>), ou de la prime CEE Coup de pouce « rénovation performante » (<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-dune-maison-individuelle>).

MaPrimeRénov connaît un succès croissant depuis janvier 2020. Elle est devenue la principale aide à la rénovation énergétique des logements. En 2021, le nombre de demandes déposées devrait atteindre 800 000. Plus de 580 000 ont déjà été déposés (source ANAH octobre 2021) pour 1.5 milliards d'€ d'aides versées. Le barème des aides MaPrimeRénov est maintenu au 1er janvier 2022, les logements éligibles étant ceux de plus de 15 ans. Le gouvernement y consacrera une enveloppe budgétaire de 2 milliards d'euros en 2022.

[Retrouvez en ligne le dossier de presse](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP%20FRANCE%20RENOV.pdf) (<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP%20FRANCE%20RENOV.pdf>)